



Recherche en un coup d'œil

Rapport initial sur les résultats du projet pilote sur le Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI)

MOTS CLÉS : *dépistage des troubles mentaux, santé mentale des délinquants, évaluation informatisée, toxicomanie*

Pourquoi nous avons réalisé cette étude

Les problèmes de santé mentale chez les délinquants sont un sujet qui préoccupe le Service correctionnel du Canada. Des données récentes indiquent que la prévalence des troubles mentaux est en hausse chez les délinquants sous responsabilité fédérale. Avec presque 5 000 nouvelles admissions en 12 mois, il est essentiel de disposer d'un outil normalisé de dépistage des troubles mentaux chez les délinquants qui entrent dans le système correctionnel fédéral afin de pouvoir repérer et aiguiller vers les services appropriés ceux qui ont des problèmes de santé mentale. Le Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) a été conçu pour répondre à ce besoin. Nous nous sommes penchés sur les résultats de l'essai pilote du SIDTMEI.

Ce que nous avons fait

Le SIDTMEI comporte trois instruments de mesure : le Bref inventaire des symptômes (BSI), l'Échelle de la dépression, du désespoir et du suicide (DHS) et l'Échelle de Paulhus (PDS). Le BSI sert à mesurer les symptômes associés à neuf troubles mentaux. L'indice de gravité globale du BSI, employé ici, regroupe les symptômes de tous ces troubles pour fournir un indicateur général de la détresse psychologique.

De février 2008 à avril 2009, un échantillon composé de 1 370 délinquants nouvellement incarcérés a participé à l'évaluation dans les centres régionaux de réception. Le nombre de femmes était trop faible pour permettre une analyse. Nous avons appliqué aux nouveaux délinquants du SCC des scores-seuils pour le BSI fondés sur des normes établies en fonction de quatre populations : des non-patients, des patients hospitalisés, des patients externes et des détenus sous responsabilité fédérale. Dans cette étude, un score T seuil égal ou supérieur à 65 a été utilisé à la fois pour le BSI et la DHS. Les délinquants obtenant des scores supérieurs étaient dirigés vers les professionnels de la santé mentale des centres de réception.

Ce que nous avons constaté

En utilisant le score T de 65 comme seuil pour les normes relatives aux non-patients au BSI, nous avons établi que 38 % des délinquants de sexe masculin subiraient une évaluation approfondie. Selon les mêmes scores-seuils, les résultats obtenus sur l'échelle de la DHS, laquelle utilise les normes relatives aux détenus, 24 % nécessiteraient une évaluation approfondie. D'après les résultats préliminaires,

le taux de détresse chez les délinquants autochtones serait légèrement plus élevé que chez les non-Autochtones, mais cette différence n'est pas statistiquement significative. Nous avons observé les taux les plus élevés de symptômes de détresse psychologique dans la région de l'Atlantique. Une comparaison entre les délinquants qui ont participé à l'évaluation et ceux qui ont refusé de le faire a montré que ces derniers étaient beaucoup plus nombreux à faire une consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, mais qu'ils n'étaient pas différents en ce qui concerne d'autres variables clés du profil telles que l'origine ethnique, le niveau de scolarité et les indicateurs de troubles mentaux à l'évaluation initiale. D'autres analyses ont montré que les délinquants dont les scores étaient élevés au moyen des instruments du SIDTMEI étaient plus nombreux à connaître des problèmes concomitants de toxicomanie. Des recherches plus poussées permettraient de déterminer les scores-seuils des instruments de mesure du SIDTMEI qu'il conviendrait d'utiliser avec les normes du SCC.

Ce que cela signifie

Les résultats indiquent que lorsqu'on applique la norme relative aux non-patients avec la BSI, au moins le tiers des délinquants de sexe masculin nouvellement admis disent avoir d'importants symptômes de détresse pouvant nécessiter une évaluation approfondie. Il faut toutefois poursuivre les recherches pour vérifier si les outils de dépistage permettent de repérer de façon précise ceux qui ont besoin de ces services.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L. A., A. Harris, G. Wilton, K.Y. Archambault, C. Cousineau, S. Varrette, et J. Power (2009). R-218-*Rapport initial sur les résultats du projet pilote sur le Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI)*, Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version du rapport complet en format PDF, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

recherche@csc-scc.gc.ca

Rédigé par : Lynn Stewart

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-996-3287

recherche@csc-scc.gc.ca

